



Édition juin 2024 - Imprimé sur papier PEFC certifié Ecolabel

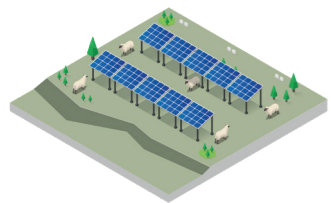


**PROPRIÉTAIRES  
FONCIERS PRIVÉS**



## Propriétaires fonciers privés Réhabilitation de terrains non utilisés en centrales solaires

- Parfaite insertion paysagère
- Partenariat en tiers et/ou co-investissement
- Sécurisation du financement du projet
- Optimisation de la valorisation de la production solaire et de la gestion des surplus (autoconsommation directe et/ou collective, CPPA (Corporate Power Purchase Agreement), CRE (Commission de Régulation de l'Énergie))



## DE QUOI PARLONS-NOUS ?

- **Donner de la valeur environnementale et économique** à un patrimoine foncier délaissé, en le réhabilitant ;
- **Devenir un réel acteur de la transition énergétique** tout en percevant un loyer garanti sur le **long terme** ;
- **Faire profiter son territoire** d'une énergie renouvelable avec un **coût de production parmi les plus compétitifs** sur le long terme.



## BÉNÉFICES POUR LES PROPRIÉTAIRES :

- **Loyer garanti** sur le long terme .
- Possibilité de **prise de participation** au capital ;
- Engagement et **contribution à la politique locale de transition énergétique**, et ce à partir d' un hectare.



## BÉNÉFICES POUR LE TERRITOIRE :

- Bénéficier d'une **énergie locale décarbonée** grâce à nos solutions d'**autoconsommation collective**, favorisons les circuits courts de l'énergie ;
- **Dynamiser les investissements locaux** grâce aux différentes retombées opérationnelles, fiscales et réglementaires du projet.

